

Monsieur Craig Reddie

Président

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

Avenue de Rhodanie 54

CH-1007 Lausanne

Lettre ouverte à l'Agence Mondiale Antidopage

L'assemblée Générale du Mouvement Pour un Cyclisme Crédible (MPCC), réunie ce mercredi 24 Octobre 2018, adresse une lettre ouverte à l'Agence Mondiale Antidopage et appelle à tirer les conséquences d'une situation qui décrédibilise l'ensemble du monde sportif et remet en cause le fondement des règlements internationaux, en demandant la démission de son Président M. Craig Reddie.

A la création du Code Mondial Antidopage en 2004, [l'Agence Mondiale Antidopage \(AMA\)](#) a été mandatée pour superviser la conformité à ce code. Ainsi, elle publie une [Liste des Substances et Méthodes interdites](#), actualisée tous les ans selon les résultats de ses recherches scientifiques. Le document en vigueur pour l'année 2019 a été dévoilé ce 1er octobre.

Le Tramadol, analgésique opioïde synthétique très puissant, entré dans la liste du programme de surveillance de l'AMA en 2012, ne fait toujours pas partie des substances inscrites. Le Mouvement Pour un Cyclisme Crédible (MPCC) avait formulé la demande formelle à l'AMA d'inscrire le Tramadol sur cette liste des Substances et Méthodes Interdites [dès 2014](#). Une demande [renouvelée chaque année avec insistance et soutenue par l'Union Cycliste Internationale \(UCI\)](#).

En vertu de l'article 4.5 du Code Mondial Antidopage, l'AMA doit établir ce programme de surveillance et ainsi déterminer et surveiller la prévalence d'usage des substances. En 2015, du Tramadol a été trouvé dans 5,9% des contrôles effectués dans le cyclisme. [En 2017](#), dans 4,4% des contrôles effectués dans le cyclisme. Un taux en baisse, qui reste supérieur à celui observé dans les autres sports d'endurance, lesquels sont tout autant confrontés à cette problématique qui ne concerne pas que le cyclisme. Le MPCC demande l'interdiction de l'utilisation de cette substance en compétition pour des enjeux éthiques (amélioration de la performance), mais aussi de sécurité et de santé des athlètes. Laisser les choses en l'état pourrait s'apparenter à laisser s'installer la mise en danger de nos sportifs.

Le MPCC regrette que la Liste des Substances et Méthodes interdites n'évolue pas ou peu chaque année et que la mise à jour de ce document pour l'année 2019 ne fasse que confirmer cette tendance.

Le Code Mondial Antidopage a également pour mission, depuis sa mise en place en 2004, d'harmoniser les règles antidopage et sanctions dans tous les sports et tous les pays du monde. A ce jour, plus de 660 organisations sportives ont accepté le Code. Le MPCC ne se satisfait cependant pas de l'égalité d'exécution de celui-ci selon les sports. Les règles de géolocalisation, notamment, ne sont pas appliquées de la même manière pour toutes les disciplines : [une souplesse est notamment observée pour les sports collectifs](#) qui disposent d'un module spécifique leur permettant d'être contrôlables uniquement lors d'entraînements collectifs, et non pas en dehors de ces créneaux.

Des différences de traitement ont déjà été constatées depuis 2006 autour de l'Affaire Puerto. L'AMA a échoué dans la gestion de cette affaire : le MPCC considère qu'il s'agit là d'un fiasco pour l'Agence Mondiale Antidopage.

Sur la gestion du cas Christopher Froome, **le MPCC regrette le fait que les sanctions et les procédures ne soient pas appliquées de la même manière pour tous**, ce qui est dévastateur pour la crédibilité du sport, pour l'AMA elle-même, pour son indépendance et son intégrité mais aussi pour la confiance que portent les athlètes envers l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Le Code Mondial Antidopage stipule qu'il est "présumé ne pas être un usage thérapeutique prévu de la substance et sera considéré comme un résultat d'analyse anormale (AAF) à moins que l'athlète ne prouve à travers une étude pharmacocinétique contrôlée (CPKS) que le résultat anormal était la conséquence de l'utilisation de la dose thérapeutique (par inhalation) jusqu'à la dose maximale indiquée ci-dessus." Or dans sa décision, l'AMA admet qu'un CPKS n'aurait pas été praticable. Cette mise en contradiction de l'AMA avec ses propres règles a jeté le discrédit sur la lutte antidopage de façon fort préjudiciable pour le cyclisme et n'a fait qu'alimenter les suspicions autour de ce cas très médiatique.

Le 20 septembre dernier, l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) a annoncé [la décision de son comité exécutif de réintégrer l'Agence Antidopage Russe \(RUSADA\), sous conditions, comme conforme au code mondial antidopage](#). RUSADA était suspendue depuis novembre 2015. Cette réintroduction dépendait du respect de [deux conditions](#) : accepter les conclusions du rapport McLaren sur l'existence d'un dopage institutionnel et donner accès via le gouvernement aux laboratoires antidopage de Moscou. Ces conditions n'ont pas été remplies.

Plusieurs positions ont été prises s'insurgeant de cette réintroduction :

"Une telle mesure affecterait gravement la crédibilité que le système antidopage mondial avait commencé à regagner."

Agence Française de Lutte contre le Dopage, Communiqué suite à la réintégration de RUSADA.

"Je crains qu'en choisissant la résolution la plus facile, cela ne finisse par causer du tort à l'AMA dans le futur. Nous devons défendre les athlètes du monde entier."

Linda Helleland, vice-présidente de l'AMA. A voté contre la réintégration de RUSADA

“Cette décision déroutante et inexplicable porte un coup terrible aux athlètes propres dans le monde.”

**Travis Tygart,
Président de l’Agence Américaine Antidopage (USADA)**

“Il est clair qu’en raison des circonstances, toute décision de l’AMA réintégrant la Russie serait une catastrophe pour les idéaux du sport olympique, pour le combat contre le dopage et pour la protection des sportifs propres.”

**Grigory Rodchenkov,
Ancien directeur du laboratoire de Moscou**

Le MPCC ne veut pas être complice des décisions discutables de l’Agence Mondiale Antidopage,

Le MPCC rappelle que le rôle premier de l’Agence Mondiale Antidopage est de défendre les athlètes sains,

Le MPCC regrette que ses demandes adressées à l’AMA depuis 10 ans soient restées sans suite, notamment sur le sujet important de corticoïdes,

Le MPCC appelle à davantage d’indépendance de la part de l’AMA,

Le MPCC appelle à tirer les conséquences d’une situation qui décrédibilise l’ensemble du monde sportif et remet en cause le fondement des règlements internationaux, en demandant la démission de son Président M. Craig Reedie,

Le MPCC demande aux organisateurs, fédérations nationales et internationales, aux athlètes, aux agences nationales antidopage, à tous les signataires du code mondial antidopage, de donner de la voix et soutenir les actions.

Le MPCC demande ainsi de joindre sa voix à ceux qui ont déjà pris la parole en ce sens.

451 Adhérents au MPCC :

7 équipes World Tour – 23 équipes Pro-continentales – 9 équipes continentales – 6 équipes féminines UCI – 264 coureurs professionnels – 98 personnels encadrants – 6 agents sportifs – 9 fédérations nationales – 9 organisateurs – 9 sponsors du cyclisme – 14 sympathisants.